

**CONSEIL COMMUNAL 2**  
**REUNION RESTREINTE**  
**12 JANVIER 2022**

Mr JOYON, président du Conseil communal préside la séance.

Il est décidé avant d'aborder le thème de la circulation et suite à la sollicitation des services de la Ville, d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance le financement partagé avec le CC1 de la création d'un refuge LPO sur les par Curval et Triaire. Une présentation plus détaillée de la démarche leur sera proposé à cette occasion.

La parole est donnée à Mr JESTIN, adjoint en charge de la voirie, stationnement et circulation. La réunion du jour a pour objet de répondre aux questions des conseillers mais aussi de leur présenter l'environnement juridique, réglementaire et technique qui régent les sujets de circulation et de voirie.

Ainsi, pour rappel, la voirie est une compétence partagée entre la Ville de Talence et Bordeaux Métropole. Tout ne dépend donc pas de la commune. De leur côté les conseils communaux sont également acteur en faisant remonter les dysfonctionnements et les besoins. La formule proposée ce soir correspond parfaitement à cette logique : Les conseillers soumettent à l'avance les sujets ou problèmes qu'ils constatent, puis les services reviennent devant eux pour leur proposer des améliorations ou de nouveaux aménagements.

C'est ainsi que les points qui ont été soulevés par des conseillers font l'objet d'une présentation (voir diaporama ci-joint).

Lors des échanges, il est indiqué qu'il n'y a pas de comptage récent de la circulation sur la rue Dourout, mais ce manque d'information sera bientôt comblé d'une part avec les éléments chiffrés issues de l'étude réalisé par Bordeaux Métropole sur le périmètre, mais aussi par les données qui seront disponibles après la pose prochainement dans la rue d'un radar pédagogique.

D'autres points font l'objet d'un débat, notamment le fait d'implanter un panneau STOP sur la rue Blaise PASCAL au débouché de la rue CHAMBRELANT. Pour les conseillers cette mesure est une incitation à ne pas respecter le STOP, un panneau CECER LE PASSAGE serait plus appropriée. Cette proposition est jugée judicieuse de même qu'au débouché de la rue PASCAL sur la rue ROBESPIERRE.

Les conseillers de l'atelier circulation du conseil ont également des propositions à formuler à Mr JESTIN :

-Demande du traçage d'une ligne blanche rue du Haut Carré pour des raisons de sécurité. Cette proposition est acceptée et doit être réalisé par les services Métropolitain.

- Remplacer le panneau STOP par un CEDER LE PASSAGE angle des rues VIZIOZ et HAUT CARRE.

L'atelier souhaite également faire part de ses réflexions. En effet, il est pertinent selon lui de dégager des perspectives avec l'université concernant le passage d'un « cheminement » cyclable au sein du domaine Universitaire et non par l'avenue Pierre Noailles. Cela permettrait de sécuriser et améliorer la circulation des vélos sur l'axe Est/Ouest de la commune.

Enfin, l'atelier suggère que la Ville anticipe les effets des futurs bâtiments du projet Sévigné sur la circulation et le stationnement du périmètre concerné.